

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1997)
Heft: 103

Artikel: Un débat constructif sur notre passé récent
Autor: Haener, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un débat constructif sur notre passé récent

À l'attention des Suisses de France, mais aussi des Français amis de la Suisse, qui se disent souvent troublés, voire ulcérés, par certaines distorsions et jugements à l'emporte-pièce sur la Suisse, voici quelques éléments d'information résumés ci-dessous par M. Daniel Haener, Premier Secrétaire d'Ambassade.

« **P** ourquoi ces discussions maintenant, cinquante ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale ? », c'est la question qui m'est posée le plus souvent par des Français et des Suisses au sujet du débat actuel sur le rôle de notre pays pendant la Deuxième Guerre mondiale. Parmi les multiples raisons, on pourrait privilégier celle de la fin de la guerre froide, qui a facilité l'ouverture des archives, concentré l'intérêt international sur de nouveaux thèmes et ouvert des débats plus profonds. Lors de ces contacts, je constate un considérable besoin d'information, qui justi-

fie à mes yeux que ce débat sur notre passé récent ait lieu. Les deux thèmes qui sont en première ligne exposés aux feux de l'actualité sont d'ordre économique et moral : d'une part, la politique face aux réfugiés à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale et la question des avoirs en déshérence et, d'autre part, le commerce de l'économie suisse avec l'Allemagne nazie et plus particulièrement les transactions sur l'or entre la Banque Nationale Suisse et la Reichsbank. Ceci n'est pas tellement surprenant puisque les historiens suisses - et l'intérêt du public - se sont d'abord plutôt concentrés sur les aspects

politiques et militaires. Ce faisant, ils ont souligné, à juste titre, la réussite d'un pays qui est parvenu à rester en dehors des hostilités, à préserver son indépendance, à maintenir ses institutions démocratiques intactes et à défendre la liberté d'opinion et de presse.

Or, les recherches des historiens suisses et étrangers au cours des dernières décades et un intérêt international auquel nous n'étions plus habitués depuis longtemps, évoquent, hormis des exagérations, que :

- la Suisse a refoulé un nombre de réfugiés juifs estimé à 30 000. Elle a ainsi violé son devoir humanitaire, même si elle a accueilli 25 000 juifs et 300 000 réfugiés au total parmi les 4 millions de Suisses au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Le président de la Confédération a présenté, en 1995, des excuses officielles pour le singulier manque de courage dont fit alors preuve le gouvernement suisse à l'égard des réfugiés.
- pendant la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse fut intégrée dans l'espace économique du Reich à un degré qui a été sous-estimé par une

L'analyse de Churchill



“De tous les pays neutres, la Suisse a le plus grand droit aux éloges. Elle était la seule puissance internationale qui nous a permis de maintenir des liens avec des nations dramatiquement séparées. Qu'importe si elle n'a pas pu nous accorder les avantages commerciaux que nous souhaitions, ou si elle en donna trop à l'Allemagne pour survivre ? Elle resta un Etat démocratique, qui lutta pour sa liberté dans ses montagnes, en se considérant en esprit, malgré l'appartenance culturelle de la majorité de la population, largement de notre côté”.

Winston S. Churchill à Anthony Eden, le 3.12.1944.

Winston S. Churchill à Zurich le 19 septembre 1946

► grande partie du peuple suisse, hormis certains responsables de l'époque et quelques historiens. En même temps, la Suisse s'est efforcée de maintenir ses relations commerciales avec les Alliés sous les contraintes imposées par les pays de l'Axe qui l'entouraient. L'indépendance de la Suisse, exprimée par la neutralité armée, lui a permis de rendre d'incalculables services aux Alliés notamment dans le domaine des renseignements et de jouer un rôle pivot pour la Résistance française.

- l'attitude des banques suisses face aux requêtes des survivants de l'Holocauste et de leurs familles après la guerre paraît maintenant incompréhensible même aux yeux

des responsables actuels des banques suisses. Ils font les meilleurs efforts pour résoudre la question des avoirs non réclamés datant de la Deuxième Guerre mondiale. Les banques ont également contribué substantiellement au «Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin».

- la Suisse n'est pas complètement à l'abri du danger de l'antisémitisme. Notre ministre des affaires étrangères, M. Flavio Cotti, l'a souligné dans son article publié dans *Le Monde* du 16 juillet 1997 : «nous nous devons d'être vigilants face à toute résurgence de racisme ou d'antisémitisme».

Mesures prises par la Suisse

- À la fin de l'année 1996, une commission indépendante d'experts suisses et étrangers, sous la présidence du professeur Jean-François Bergier, a été créée. Elle s'attaque d'abord aux questions du commerce d'or de la Suisse avec le Reich pendant la Deuxième Guerre mondiale puis à la politique des réfugiés. Elle devrait publier ses premiers rapports vers la fin de cette année et le début de 1998.

- Un comité indépendant de personnalités éminentes présidé par M. Paul Volcker, ancien président de la Réserve fédérale américaine, a été institué le 2 mai 1996. Il vise, en collaboration avec trois sociétés de révision internationales, à identifier l'ensemble des avoirs dormants déposés dans les banques suisses par les victimes du nazisme et qui à ce jour n'auraient pas encore été annoncés. Cette recherche s'efforce également de déterminer si des comptes ont été soldés, par inadvertance ou délibérément, au mépris des dispositions légales ou des devoirs fiduciaires. À l'instar de la commission Bergier, le comité a un accès illimité aux documents qui seraient normalement couverts par le secret bancaire.

- Les banques suisses ont publié au niveau international, au mois de juillet dernier, une liste de quelque 1 800 noms de titulaires de comptes ouverts avant 1945 et dormants depuis lors, et rendu publique une deuxième liste à la fin du mois d'octobre.

Des informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès de : ATAG Ernst & Young, Dormant Accounts, Aeschengraben 9, case postale 2149, CH-4002 Bâle, Suisse, tél. 0041 61 272 08 11, numéro vert : 0800 90 00 11, site Internet de l'Association Suisse des Banquiers : <http://www.dormantaccounts.ch>

- Les trois principales banques suisses, la Banque Nationale Suisse ainsi que des entreprises industrielles et des personnes privées ont établi, au début de cette année, un «Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin». Ce fonds humanitaire a été doté de plus d'un milliard de francs français. Les premiers versements devraient être dirigés prioritairement vers les victimes de la Shoah qui vivent dans des situations précaires dans les pays de l'Est.

Des informations plus détaillées peuvent être obtenues auprès de :

- l'Ambassade de Suisse à Paris, 142 rue de Grenelle, 75007 Paris.
Contact : M. Daniel Haener. Tél. : 01 49 55 67 06, fax : 01 45 51 34 77

- la Task Force du Département fédéral des affaires étrangères,
Contact : Mme Marie-Marceline Kurmann

Tél. : 00 41 31 323 04 82, fax : 00 41 31 323 00 68

Site internet : <http://www.switzerland.taskforce.ch>

Il n'y aura sans doute jamais de réponse concluante au fait que la Suisse ait été épargnée par la guerre. Dans cette situation complexe de résistance et d'adaptation, le devoir collectif de porter secours était pourtant largement partagé. C'est de nouveau dans ce même esprit humanitaire que des mesures concrètes ont été prises au cours de l'année qui vient de s'écouler par les autorités et milieux privés suisses (voir l'encadré).

L'Ambassade donne un appui actif à la mise en œuvre de ces mesures, ce qui implique un contact étroit avec les autorités françaises, les représentants des institutions juives et de déportés. Dans ce contexte, je suis particulièrement reconnaissant aux requérants pour la patience dont ils font preuve face à la mise en place de l'instrumentaire du «Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin». Au cours de ce travail intensif, j'ai également pu apprécier la compréhension particulière et l'honnêteté intellectuelle des autorités et des personnalités privées françaises au sujet de la problématique complexe de la Suisse et la Deuxième Guerre mondiale. Cette attitude des interlocuteurs français se résume souvent dans cette question fondamentale de l'historien : «Que s'est-il vraiment passé ?».

Daniel Haener

Quelques ouvrages de référence

- Philippe Marguerat, *la Suisse face au III^{ème} Reich. Réduit national et dissuasion économique, 1940-1945*, Éd. 24 heures, Lausanne 1991, 182 p.
- Werner Rings, *L'or des nazis. La Suisse, un relais discret*, Éd. Payot, Lausanne 1985, 190 p.
- André Lasserre, *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Éd. Payot, Lausanne 1995, 396 p.
- Klaus Urner, *Il faut encore avaler la Suisse. Les plans d'invasion d'Hitler*, Éd. Georg, Genève 1996, 237 p.